



la SANTE un DROIT pour TOUS

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0670547685

santedroitpourtous33@gmail.com

Membre de la **COORDINATION NATIONALE** des Comités de Défense
des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Communiqué de presse du 2 février 2023

Bassam EL ABSI, radiologue retraité, passe en Cour d'Assises à Bordeaux à partir du 20 février 2023, après avoir été protégé pendant 16 ans par l'Ordre des médecins :

Accusé de viols et agressions sexuelles sur 8 personnes majeures, Bassam EL ABSI se rajoute à la liste conséquente des médecins prédateurs sexuels dont les dossiers sont de mieux en mieux connus. Son arrivée en Cour d'Assises fait suite à une plainte déposée en 2016 à la Gendarmerie de Sauveterre de Guyenne. Elle a permis d'initier l'enquête judiciaire amenant à ce procès où la parole et le vécu des personnes victimes vont être écoutés avec attention, pour l'obtention de sanctions à la hauteur des faits avérés.

Ce qui nous semble également notable et digne d'intérêt dans ce dossier, c'est que de nombreuses alertes ont été déposées auprès de l'ordre des médecins de gironde depuis l'année 2002.

Des éléments précis nous permettent d'affirmer que sept signalements (de sept personnes différentes), auxquels se surajoutent deux alertes de médecins généralistes du territoire girondin se sont exprimées ces deux dernières décennies.

Ils ont été suivis par des invitations de l'ordre des médecins à des « réunions de conciliation » particulièrement malsaines et déplacées (associant la personne accusatrice et l'agresseur désigné...).

Ils n'ont entraîné aucune sanction de la part de l'Ordre et de sa juridiction disciplinaire...qui se sont décidés à agir seulement quand l'affaire a pris une dimension publique lors de la saisie de notre justice républicaine.

Et notre demande de renseignement sur les motivations et décisions ordinales s'est heurtée à une fin de non-recevoir, contraire au moindre souci républicain de transparence et de démocratie (cf dossier joint).

Avec l'éclairage du **rapport de la Cour des Comptes du 9 décembre 2019** (il abordait entre autres la **faillite systémique de l'Ordre des médecins quant au traitement des plaintes à caractère sexuel**) et des nombreux dossiers de ces dernières années (cf **André HAZOUT, Joël LE SCOUARNEC**, etc...) illustrant les nombreuses pratiques ordinales d'omerta confraternelle, nous nous autorisons à affirmer publiquement :

L'ORDRE DES MEDECINS DÉVOILE UNE FOIS DE PLUS SA NOCIVITÉ !

IL N'EST PLUS ACCEPTABLE DE LE LAISSER FAIRE !

UNE SEULE SOLUTION : SA DISSOLUTION !